



CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO

E-E14252

VALABLE JUSQU'AU

07/11/2027

ÉDITÉ LE 20/10/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/09/1999

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 07/03/2005

Capital : 27 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ANGERS

Siret : 424 086 239 00029

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 4907223 02 0

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD 125 948 939

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD 125 948 939

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2026

Raison sociale : ANGEVINE DE CONSTRUCTION BOIS

LA GARE
1040 ROUTE DE CHATEAUNEUF
49330 ETRICHE

Téléphone : 02 41 42 60 57

Fax :

Portable : 0610359063

Responsabilité légale :

MULLARD GUILLAUME CO-GÉRANT / GROSBOIS EMMANUEL CO-GÉRANT /
BOPP JULIEN CO-GÉRANT

Site Internet : <http://www.acb-construction.com>

E-mail : secretariat@acb-construction.fr

Effectif moyen : 24

Tranche de classification : EFF3

Chiffre d'affaires H.T. : 3 546 360

Tranche de classification : CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2312	Fabrication et pose de charpente traditionnelle et structure en bois (Technicité confirmée)	26	09/10/2026
2361	Fabrication et pose de bâtiments à ossature bois (Technicité courante)		12/09/2024
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi. Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



Signé par QUALIBAT

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E14252

VALABLE JUSQU'AU 07/11/2027

ÉDITÉ LE

20/10/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/09/1999

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 07/03/2005
27 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ANGERS

Siret : 424 086 239 00029

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 4907223 02 0

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD 125 948 939

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD 125 948 939

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2026

Raison sociale : ANGEVINE DE CONSTRUCTION BOIS

LA GARE
1040 ROUTE DE CHATEAUNEUF
49330 ETRICHE

Téléphone : 02 41 42 60 57

Fax :

Portable : 0610359063

Site Internet : <http://www.acb-construction.com>

E-mail : secretariat@acb-construction.fr

Responsabilité légale :

MULLARD GUILLAUME CO-GÉRANT / GROSBOIS EMMANUEL CO-GÉRANT /
BOPP JULIEN CO-GÉRANT

Effectif moyen : 24

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2312	Fabrication et pose de charpente traditionnelle et structure en bois (Technicité confirmée) Mention RGE	09/10/2026
8621	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	29/11/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	29/11/2023
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



2010/2025 09/23

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.